



AU-DELÀ DE LA NÉGLIGENCE

Document d'information : Droits, législation et par-delà les approches médico-légales au bien-être de l'enfant et de la famille

Le système traditionnel de protection de l'enfance est souvent vu comme l'ensemble des lois, des politiques, des mesures et des programmes visant à protéger les enfants contre les préjudices et à faire respecter le droit de l'enfant d'être protégés contre les abus, la négligence et les préjudicesⁱ. Cette vision a été confirmée par les tribunaux qui ont statué que le système de protection de l'enfance est essentiellement destiné à offrir aux enfants « des solutions à des situations familiales insatisfaisantes »ⁱⁱ. Le droit de l'enfant d'être protégé contre les préjudices est un volet essentiel du système de protection de l'enfance; cependant, ce système devrait protéger *tous* les droits de l'enfant dans leur intégralité.

La vision trop restreinte et eurocentriqueⁱⁱⁱ du préjudice dans les systèmes traditionnels de protection de l'enfance ne réussit pas à intégrer l'ensemble de l'« écologie »^{iv} qui contribue à la sécurité et au bien-être des enfants, des familles et des collectivités^v.

La protection des droits d'un enfant peut nécessiter des approches alternatives. Elle peut aussi imposer aux gouvernements de consacrer des ressources à l'amélioration du bien-être de groupes spécifiques d'enfants qui sont victimes de discrimination. Une approche du bien-être de l'enfance fondée sur les droits reconnaîtrait que ces éléments confèrent des droits aux enfants et des responsabilités aux gouvernements qui ont la charge légale de s'en occuper^{vi}.

Depuis des décennies, des porte-paroles autochtones de partout au Canada réclament des changements au système de protection de l'enfance. D'innombrables rapports^{vii} ont mis en évidence comment le système actuel, axé sur l'appréhension^{viii}, nuit aux enfants, aux familles et aux communautés autochtones. La surreprésentation alarmante des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le système de protection de l'enfance révèle de profonds problèmes systémiques. Les enfants autochtones sont souvent retirés de leur famille et de leur communauté sur la foi de jugements racistes et biaisés quant à la capacité ou à la volonté de leurs parents ou de leurs soignants de s'en occuper. Cela est souvent mis en corrélation directe avec la pauvreté dans laquelle vivent les familles par suite de la discrimination systémique et de politiques coloniales et génocidaires, et du fait qu'elles ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin pour s'épanouir^{ix}.

Pour aller au-delà de l'approche médico-légale^x du bien-être de l'enfant et de la famille, il faudrait que le système de protection de l'enfance passe de l'appréhension à la

prévention en aidant les familles à rester ensemble et à s'épanouir avec l'aide de services, de mesures de soutien et de ressources basés dans la collectivité.

West Coast Leaf, l'un des organismes qui co-parraine le panel-webinaire *Au-delà de la négligence*, cherche à faire évoluer en ce sens le système de protection de l'enfance en Colombie-Britannique. En plus de relater l'expérience vécue des soignants autochtones qui ont eu à naviguer dans le système de protection de l'enfance de la Colombie-Britannique, le travail de l'organisme vise également à montrer ce que le système traditionnel pourrait apprendre des familles, des communautés et des Nations autochtones, qui s'efforcent de revitaliser les approches autochtones à la protection de l'enfance. En septembre 2019, West Coast Leaf a publié un rapport intitulé « *Pathways in a Forest : Indigenous Guidance on Prevention-Based Child Welfare* », regroupant les voix de 64 soignants qui ont fait part de leur expérience en luttant pour garder leurs enfants hors des services de prise en charge gouvernementaux. Les expériences de ces soignants révèlent que, loin de remplir son mandat de soutenir les familles, le système de protection de l'enfance de la Colombie-Britannique, comme les autres systèmes ailleurs au pays, manque à ses responsabilités, est imprégné de racisme systémique, fonctionne sans garanties fondamentales d'équité et est de nature punitive.

Un autre co-organisateur du panel-webinaire, Raymond Shingoose, est un ardent défenseur des approches novatrices en matière de gouvernance, d'administration et de programmes dans le secteur des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Saskatchewan. Anishinabek de la Première Nation Cote, il est directeur exécutif du Yellow Thunderbird Lodge, qui constitue un très bon exemple de structure de gouvernance fondée sur les traités des Premières Nations. Raymond décrit les principes directeurs d'une législation des Premières Nations en ces termes :

Un projet de législation sur la protection de l'enfance des Premières Nations est conçu comme une voie de changement. Un projet de législation sur la protection de l'enfance des Premières Nations devrait présenter un tour d'horizon des enfants des Premières Nations touchés par le système traditionnel de protection de l'enfance, ainsi que les innovations émergentes qui sont à la base de l'amélioration de la législation sur la protection de l'enfance des Premières Nations. Un projet de loi sur la protection de l'enfance des Premières Nations devrait offrir une vision des Premières Nations de ce que constitue un système efficace de protection de l'enfance et de services à la famille des Premières Nations, y compris les attributs critiques essentiels d'une législation des Premières Nations (inhérente et fondée sur les traités, qui appartienne aux Premières Nations et soit sous leur contrôle). Elle établirait des normes des Premières Nations quant à la compétence, à la procédure et à la substance en vue de réaliser le double objectif de protéger le droit des enfants des Premières Nations de vivre avec une famille des Premières Nations et de stabiliser/promouvoir la continuité des dispositions inhérentes et conventionnelles. La législation sur les services à la famille des Premières Nations apportera une clarté nouvelle grâce à un processus législatif élaboré par des conseillers législatifs identifiés par les Premières Nations.

Au Canada, le système de protection de l'enfance a été conçu il y a plus de 150 ans, son rôle se trouvant élargi lorsque les pensionnats autochtones ont fermé leurs portes,

et il repose sur la conviction que la sécurité des enfants se trouve dans le retrait de leurs familles jugées « inaptes ». Cette croyance est manifeste à toutes les étapes du système de protection de l'enfance; elle imprègne également les tribunaux, les politiques et la législation. Elle est au cœur du langage employé et issue de l'ADN de l'histoire coloniale de notre pays et de son tissu social contemporain. Malheureusement, le système a échoué à protéger véritablement les enfants et à soutenir les familles.

Il existe des visions du monde qui préconisent d'autres conceptions de l'enfant, de la famille et de la communauté; des visions du monde qui affirment la sécurité par l'inclusion et qui ne font aucune distinction entre la prévention et la protection. Afin d'observer des changements significatifs dans le système traditionnel de protection de l'enfance, nous devons apprendre des familles, des collectivités et des Nations qui sont engagées à faire évoluer le système de l'appréhension vers la prévention, au-delà de l'approche médico-légale du bien-être de l'enfant et de la famille.

Ressources supplémentaires

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada : <https://fncaringsociety.com/fr/bienvenue>.

Report on Indigenous Child Welfare in British Columbia: <https://fns.bc.ca/wp-content/uploads/2017/01/Final-Report-of-Grand-Chief-Ed-John-re-Indig-Child-Welfare-in-BC-November-2016.pdf>.

Rapports et publications, Representative for Children and Youth : <https://rcybc.ca/reports-and-publications/>.

Rapports de recherche, West Coast Leaf : <http://www.westcoastleaf.org/publication-types/research-reports/>.

Information sur le projet de loi C-92, *Une Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* : <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2019/06/la-loi-concernant-les-enfants-les-jeunes-et-les-familles-des-premieres-nations-des-inuits-et-des-metis-recoit-la-sanction-royale.html>.

Sinclair, R., 2016. The Indigenous child removal system in Canada : An examination of legal decision-making and racial bias. *First Peoples Child & Family Review*, 11(2), 9-18. <http://journals.sfu.ca/fpcfr/index.php/FPCFR/article/view/310>.

Ce document d'information a été rédigé par la **Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada** (LBEC) en collaboration avec **Raji Mangat**, directeur exécutif, West Coast Leaf; **Irwin Elman**, défenseur provincial des enfants et des jeunes de l'Ontario de 2008 à 2019 et actuellement conseiller stratégique mondial auprès de l'organisme Until the Last Child; et **Raymond Shingoose**, Yellow Thunderbird Lodge.

Au-delà de la négligence est un projet de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, fièrement soutenu par le Fonds de soutien à l'enfance et à la famille COVID-19 de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.



ⁱ *Pathways in a forest : Indigenous Guidance on Prevention-Based Child Welfare*. West Coast LEAF, septembre 2019.

ⁱⁱ *L.J. v British Columbia (Director of Child, Family and Community Services)*, [2000] 2000 BCJ No 1539 (BCCA).

ⁱⁱⁱ Une vision eurocentrique du monde est une vision biaisée centrée sur la civilisation blanche occidentale. L'eurocentrisme favorise les points de vue blancs et occidentaux au détriment des modes de savoir non-occidentaux, telle que la vision du monde autochtone.

^{iv} Un cadre écologique pour la prévention repose sur les hypothèses suivantes : Les enfants et les familles existent au sein d'un système écologique. Cela signifie que les stratégies de prévention doivent cibler les interventions à de multiples niveaux : l'individu, la famille, la communauté et la société. Tiré de : <https://www.childwelfare.gov/topics/preventing/overview/framework/ecological/>.

^v Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez le *Document d'information : Qu'est-ce que la négligence* à <https://www.cwlc.ca/beyond-neglect>.

^{vi} *Pathways in a Forest : Indigenous Guidance on Prevention-Based Child Welfare*. West Coast LEAF, septembre 2019.

^{vii} Indigenous resilience, connectedness and reunification – from root causes to root solutions. A report on indigenous child welfare in British Columbia. Final Report of Special Advisor Grand Chief Ed John. November 2016. Tiré de : <https://fns.Bc.Ca/wp-content/uploads/2017/01/final-report-of-grand-chief-ed-john-re-indig-child-welfare-in-bc-november-2016.pdf>.

^{viii} Le retrait des enfants de leur famille d'origine et leur placement dans des structures de protection de l'enfance hors de leur foyer, telles que les foyers d'accueil et les foyers de groupe.

^{ix} *Pathways in a Forest : Indigenous Guidance on Prevention-Based Child Welfare*. West Coast LEAF, septembre 2019.

^x Une approche médico-légale est typique des enquêtes de protection de l'enfance, axée sur l'évaluation de la famille et une offre de services volontaires. L'entretien médico-légal est la première étape de la plupart des enquêtes des services de protection de l'enfance (SPE), une étape au cours de laquelle un professionnel interroge un enfant pour savoir s'il/elle a été maltraité/e. En plus de fournir les renseignements nécessaires pour déterminer s'il y a eu maltraitance ou négligence, cette approche permet d'obtenir des preuves qui pourront être produites devant un tribunal si l'enquête mène à des poursuites pénales. Tiré de https://practicenotes.org/vol8_no1/what_is.htm.